

Rungis, le 30 juillet 2026

Relevé de décision de la CPPNI Transport de Fonds et Valeurs du vendredi 10 juillet 2026 :

4 points à l'ordre du jour :

- Calendrier du second semestre 2026
- NAO
- Transfert de personnel
- Questions diverses

1. Calendrier du second semestre

- Vendredi 4 septembre à 9h30
- Vendredi 13 novembre à 9h30
- Vendredi 4 décembre à 9h30

Déclaration de la CFDT : les épisodes caniculaires doivent être pleinement pris en compte pour préserver les conditions de travail et la santé des salariés du transport de fonds et valeurs. Nous souhaitons que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion paritaire.

2. NAO

Deux dernières propositions ont été présentées dans le cadre de la négociation salariale.

- OTRE-USP Valeurs : + 4% à compter du 1^{er} jour du mois suivant la signature de l'avenant soit le 1^{er} août 2026 puis 2% supplémentaires au 1^{er} décembre 2026.
- FNTV-FEDESFI adopte et valide la proposition de OTRE-USP Valeurs et complète son projet avec de nouvelles mesures :

a) Valorisation de la polycompétence :

Afin d'inciter à la polycompétence, les ouvriers et employés détenteurs de plusieurs certificats de qualification professionnelle (CQP) bénéficieront d'une prime d'un montant mensuel brut de 25 euros pour deux CQP et 30 euros pour trois CQP. Ces primes ne sont pas cumulables.

b) Amélioration de la grille d'ancienneté :

Une amélioration de la grille d'ancienneté des catégories Ouvriers, Employés et Agents de maîtrise est proposée avec la création de nouvelles tranches.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Pascal **QUIROGA**
06 45 65 69 76

c) Dabistes :

Une revalorisation spécifique de + 15% pour les agents de maintenance.

d) Transfert de personnel :

FEDESFI indique que les relations actuelles entre les organisations patronales ne permettent pas d'envisager une négociation sur ce sujet.

En conclusion, pour la délégation de la CFDT, ces propositions salariales représentent des avancées significatives pour les salariés, dans une période où notre secteur d'activité est en pleine réorganisation.

Cet avenant n'ayant pas été entériné par toutes les organisations patronales, il fera l'objet d'une demande d'extension afin de le rendre applicable à toutes les entreprises et salariés du secteur TDFV.

Malgré cette avancée significative, la CFDT reste sur ses gardes et demeurera particulièrement vigilante quant aux éventuelles conséquences des divisions patronales, car il ne faudrait pas que les salariés fassent les frais de leurs désaccords.